



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
04 JUILLET 2024 A 20H30

LIEU : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

PRESENTS : M. David BUISSON (Maire), Mme Audrey BESSAY (1^e adjointe), M Guillaume CHAVAREN (2^eme adjoint) Mme Lucie DESCHAMPS (3^eme Adjoint), M. André DERORY (conseiller délégué), M Patrick CHARLES (conseiller municipal), M. Serge MARCOUX (conseiller municipal), M Pierre Henri DECOMBE (conseiller municipal), Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale), Mme Monique RONDEL (conseillère municipale),

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise DEYGAT (conseillère municipale)

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté par Monsieur le Maire.
Le compte rendu est validé à l'unanimité.

1) POINT ETAPE MICRO-CRECHE :

Monsieur le Maire informe de la situation de la micro-crèche : la Micro-crèche est une structure associative dotée d'une équipe de gestion.

Deux soucis : financier et de ressources humaines.

- Baisse des rentrées financières due à une baisse d'affluence d'enfants et à un taux horaire par enfants ayant trop peu augmenté. Budget en déficit.
- Problèmes de salariés : Dans l'équipe, une seule animatrice à temps plein, les autres travaillent à temps partiel, le nombre d'heures /semaine fluctue selon les besoins. A noter que des heures supplémentaires n'ont pas été payées.

Une solution à ces problèmes : Adosser la micro-crèche à une structure, par exemple « Familles Rurales ». Dans tous les cas le soutien de la mairie sera indéfectible

2) CHIFFRAGE COMMANDE MARCHÉ PUBLIC :

Monsieur le Maire donne le chiffrage pour la réalisation de la Via Ferrata sur le Lignon
180 000€

Montant des subventions attendus :

50000 € Sport nature Région

50000 € programme LEADER tourisme

25000 € Département

Un appel d'offre a déjà été déposé

Deux lots : 1 lot technique et 1 lot signalétique. Accompagnement de Loire-Forez dans cette démarche pour d'avantage d'efficacité : Recours au service commun pour un coût de 805,5 €.

DECISION : Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'accompagnement par le service commun de Loire Forez Agglomération



3) RECENSEMENT DES POINTS D'EAU SANS COMPTAGE :

Monsieur le Maire présente un courrier de LFA qui demande à la commune de St-Georges-en-Couzan de recenser les points d'eau potable, en vue semble-t-il d'y installer des compteurs.

Dans le cadre de la DECI (services communs de LFA), le comptage et le contrat d'entretien des poteaux tous les 4 ans sera de 76€ par poteau, soit un coût de 2964€ tous les 4 ans.

DECISION : Le conseil municipal décide d'adhérer au service commun de Loire Forez

4) POINT FIN TRAVAUX ECOLE :

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux de l'école : les finitions sont en cours – La commission de sécurité doit passer lundi 8 juillet. Le 23 juillet installation du mobilier neuf et déménagement de l'école dans la foulée.

Devis de nettoyage par Impecc'Service : 1198 € HT.

Reste à payer pour l'école : 250 000 €.

5) QUESTIONS DIVERSES :

a) Mme Galichon demande d'installer un abri de 12,40 m² pour des moutons sur un terrain dont elle est propriétaire. Cette demande ayant fait l'objet de la part des services concernés, d'une déclaration préalable défavorable, le maire avec l'accord du conseil décide de lui accorder un avis favorable avec prescription (Toit et couleur).

b) Création d'un plafond pour l'ossuaire du cimetière : Devis marbrerie Laveille-Quet : 1600 €. 3 dalles de béton coupées à la bonne dimension.

DECISION : Le conseil municipal décide par 8 voix pour et 2 abstentions de faire le choix de la dalle en béton.

c) Rénovation du mur d'Epézy et du pont de Vaux sur l'enveloppe d'investissement voirie de Loire Forez

d) Prix du granulé de bois en baisse : 320,56 € la tonne.

e) Concours de pétanque des élus le 7 septembre à Sail-Sous-Couzan

Le secrétaire de séance

Le Maire.

